



N° 413 SÉRIE :
PRÉFECTURE D'INDRE-&LOIRE

Carte d'identité **JUIVE** *veille*

Signature de titulaire : *Anny Horowitz*

Entreprise titulaire :

Portrait photo : *413*

Nom : HORSWITZ
Prénoms : Anny-Yolande
Profession : sans
Né le 4 Juin 1933
à STRASBOURG
Département du Bas Rhin
Domicile : 21, rue Rode - BORDEAUX (Gironde)

A TOURS le 4 Décembre 1940
Le Préfet,

Signature : *Anny*

Stamps: **PRÉFECTURE D'INDRE-&LOIRE**, **BOURNAIS**

Signalement :

Taille :	Nez : rec.
Cheveux : blond	Forme générale du visage : all.
Moustache :	Teint : rosé
Yeux : bleus	Corne : moy.

Cahier d'ACTIVITÉ

La rafle

du Vel d'hiv

La rafle du Vel d'Hiv : 16 et 17 Juillet 1942

« Oublier c'est se choisir complice », disait Elie Wiesel
« Et je leur donnerai un nom impérissable », Isaïe 56.5
« La Mémoire est la racine de la délivrance comme l'oubli est celle de l'exil » Israël Baal Chemtov (1700-1760, fondateur du hassidisme)
« Notre bonne mémoire, c'est le seul lien qui retient hors du néant les voyageurs fantômes des convois de la mort (...) », Vladimir Jankélévitch

Du décret signé par le maréchal Pétain le 4 octobre 1940, autorisant l'internement dans des camps spéciaux des « ressortissants étrangers de race juive », jusqu'à la circulaire du 13 juillet 1942, véritable « plan de guerre » du préfet de police de Paris qui détaille minutieusement la vaste opération d'arrestations et de rassemblement des Juifs étrangers de la capitale, les actes officiels antisémites et les différentes mesures de restriction se multiplient.

Les 16 et 17 juillet 1942, à Paris et sa banlieue, ce sont 18 884 personnes qui sont arrêtées par la police française. Parmi elles, figurent 4051 enfants de 2 à 16 ans dont 3000 nés en France et de nationalité française. Au vélodrome d'hiver, jusque-là temple du sport, des milliers d'êtres humains tentent de survivre pendant plusieurs jours dans les pires conditions qui soient : pas de couchage, aucun ravitaillement, absence d'eau, hygiène inexistante... Les juifs se retrouvent pris au piège : une poignée réussira à faire évader des enfants, beaucoup se laisseront mourir et le plus grand nombre sera déporté vers le camp d'extermination d'Auschwitz.

Le plan prévoyait l'arrestation de 22 à 24 000 juifs étrangers, hommes, femmes et enfants, même si ces derniers étaient de nationalité française. Si la rafle du Vél d'Hiv n'a pas rencontré le « succès » espéré par ses initiateurs, elle marque un basculement de l'opinion publique française face à l'antisémitisme (si la vie continue à Paris, « certains ont vu ! », comme le souligne un rapport de la préfecture de police de Paris). Cette rafle imposée par l'occupant mais organisée par la police française, est l'un des événements les plus marquants de la persécution antisémite commise par les autorités françaises, et c'est un tournant décisif dans l'application de la « solution finale de la question juive » en France.

Chaque année, sur les camps, nous commémorons la rafle du Vel d'Hiv. La loi 2000-644 du 10 Juillet 2000 a permis d'officialiser cette journée du souvenir en « instaurant une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France ».

Quelques chiffres...

Il y avait environ 320 000 Juifs en France en 1940 dont la moitié était des Juifs étrangers ; parmi ces 320 000 Juifs, environ 70 000 enfants.

Près de 76 000 Juifs ont été déportés de France (seuls 2500 d'entre eux ont survécu à leur déportation). Environ 3000 autres sont morts en France dans les camps d'internement et un millier encore ont été exécutés ou abattus sommairement parce qu'ils étaient juifs.

55 000 étrangers et 25 000 Juifs français ont été les victimes en France de « la Solution finale ». 240 000 Juifs ont survécu.

Pour en savoir plus...

- RAJSFUS Maurice, *La Rafle du Vel d'Hiv*, PUF, 2002.
- RAYSKI Adam, *Il y a soixante ans. La rafle du Vélodrome d'Hiver. Le peuple de Paris - solidaire des juifs*, Mairie de Paris, 2002.
- LÉVY Claude, *La Grande Rafle du Vèl' d'Hiv, 16 juillet 1942*, Laffont, 2002.
- GUENO Jean-Pierre (sous la dir. de), *Paroles d'étoiles : mémoires d'enfants cachés (1939-1945)*, Librio, 2002 / *Paroles d'étoiles : l'album des enfants cachés*, Éd. des Arènes, 2002.
- MARRUS Michael R., PAXTON Robert O., *Vichy et les Juifs*, Calmann-Lévy, 1981.
- KASPI André, *Les Juifs pendant l'Occupation*, Seuil, coll. « Points Histoire », 1997.
- KLARSFELD Serge, *Le Mémorial de la déportation des juifs de France*, édité et publié par Beate et Serge Klarsfeld, 1979 (à consulter en bibliothèque).
- LABORIE Pierre, « 1942 et le Sort des Juifs. Quel tournant dans l'opinion ? », *Annales*, EHESS, 1993

Le Centre de Documentation Juive Contemporaine :
37, rue de Turenne, 75003 Paris, tél : 01 42 77 44 72.

www.memorial-cdjc.org/

L'indispensable site « *Mémoire et Éducation* », point de départ de très nombreux liens avec d'autres sites utiles sur la déportation.

<http://perso.wanadoo.fr/d-d.natanson/>

ANNEXES :

-LOI DU 3 OCTOBRE 1940 PORTANT STATUT DES JUIFS :

(Journal Officiel du 18 Octobre 1940.)

Article premier - Est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif.

Art.2. - L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux Juifs :

1° Chef de l'État, membre du gouvernement, Conseil d'État, Conseil de l'Ordre national de la Légion d'honneur, Cour de Cassation, Cour des comptes, Corps des Mines, Corps des Ponts et Chaussées, Inspection générale des Finances, Cours d'appel, Tribunaux de première instance, Justices de Paix, toutes juridictions d'ordre professionnel et toutes assemblées issues de l'élection ;

2° Agents relevant, du, département des Affaires étrangères, secrétaires généraux des départements ministériels, directeurs généraux, directeurs des administrations centrales des ministères, préfets, sous-préfets, secrétaires généraux des préfectures, inspecteurs généraux des services administratifs au ministère de l'Intérieur, fonctionnaires de tous grades attachés à tous services de police ;

3° Résidents généraux, gouverneurs généraux, gouverneurs et secrétaires généraux des colonies, inspecteurs des colonies ;

4° Membres des corps enseignants ;

5° Officiers des Armées de terre, de Mer et de l'Air ;

6° Administrateurs, directeurs, secrétaires généraux dans les entreprises bénéficiaires de concessions ou de subventions accordées par une collectivité publique, postes à la nomination du Gouvernement dans les entreprises d'intérêt général.

Art. 3 - L'accès et l'exercice de toutes les fonctions publiques autres que celles énumérées à l'art. 2 ne sont ouverts aux Juifs que s'ils peuvent exciper de l'une des conditions suivantes :

a. Être titulaire de la Carte de combattant 1914-1918 ou avoir été cité au cours de la campagne 1914-1918 ;

b. Avoir été cité, à l'ordre du jour au cours de la campagne 1939- 1940 ;

c. Être décoré de la légion d'honneur à titre militaire ou de la Médaille militaire.

Art. 4. – L'accès et l'exercice des professions libérales, des professions libres, des fonctions dévolues aux officiers

ministériels et à tous auxiliaires de la justice sont permis aux juifs, à moins que des règlements d'administration publique n'aient fixé pour eux une proportion déterminée. Dans ce cas, les mêmes règlements détermineront les conditions dans lesquelles aura lieu l'élimination des juifs en surnombre.

Art. 5. – Les juifs ne pourront, sans condition ni réserve, exercer l'une quelconque des professions suivantes :

- Directeurs, gérants, rédacteurs de journaux, revues, agences ou périodiques, à l'exception de publications de caractère strictement scientifique.
- Directeurs, administrateurs, gérants d'entreprises ayant pour objet la fabrication, l'impression, la distribution, la présentation de films cinématographiques; metteurs en scène et directeurs de prises de vues, compositeurs de scénarios, directeurs, administrateurs, gérants de salles de théâtres ou de cinématographie, entrepreneurs de spectacles, directeurs, administrateurs, gérants de toutes entreprises se rapportant à la radiodiffusion.

Des règlements d'administration publique fixeront, pour chaque catégorie, les conditions dans lesquelles les autorités publiques pourront s'assurer du respect, par les intéressés, des interdictions prononcées au présent article, ainsi que les sanctions attachées à ces interdictions.

Art. 6. – En aucun cas, les juifs ne peuvent faire partie des organismes chargés de représenter les progressions visées aux articles 4 et 5 de la présente loi ou d'en assurer la discipline.

Art. 7 - Les fonctionnaires juifs visés aux articles 2 et 3 cesseront d'exercer leurs fonctions dans les deux mois qui suivront la promulgation de la présente loi. Ils seront admis à faire valoir leurs droits à la retraite, s'ils remplissent les conditions de durée de service ; à une retraite proportionnelle, s'ils ont au moins quinze ans de service ; ceux ne pouvant exciper d'aucune de ces conditions recevront leur traitement pendant une durée qui sera fixée, pour chaque catégorie, par un règlement d'administration publique.

Art. 8 - Par décret individuel pris en Conseil d'État et dûment motivé, les Juifs qui, dans les domaines littéraires, scientifiques, artistique ont rendu des services exceptionnels à l'Etat français, pourront être relevés des interdictions prévues par la présente loi.

Ces décrets et les motifs qui les justifient seront publiés au Journal Officiel.

Art. 9. – La présente loi est applicable à l'Algérie, aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat.

Art. 10. – Le présent acte sera publié au Journal officiel et exécuté comme loi de l'État.

Fait à Vichy, le 3 octobre 1940.

Par le Maréchal de France, chef de l'État français : Philippe Pétain

Le vice-président du conseil, Pierre LAVAL. (...)

-Le port de l'étoile jaune

Au Moyen-Age, il y avait déjà eu des signes distinctifs. En France, en Espagne et en Italie, la loi obligeait les Juifs à porter la « rouelle », un rond jaune, sur la poitrine.

C'est l'Eglise catholique et plus précisément le Pape qui voulait qu'on puisse repérer les Juifs et éviter des unions entre Juifs et Chrétiens.

Le pape Innocent III publie un décret en 1215, lors du quatrième Concile de Latran, ordonnant que les Juifs portent des vêtements différents de ceux des Chrétiens. Il s'agit d'empêcher des mariages entre Juifs et Chrétiens.

Le Concile de Vienne en 1267 ordonne le port d'un chapeau particulier, le Judenhut.

C'est un chapeau plat surmonté d'une tige avec une boule.

En France, c'est Louis IX dit "Saint Louis" qui ordonne en 1269 le port de deux signes jaune l'un dans le dos, l'autre sur le poitrine, à partir de 14 ans.

- **Pourquoi le jaune ?**

Chez les Chrétiens, le jaune signifiait aussi trahison : Judas est représenté avec une robe jaune ainsi que les Juifs. Vers la fin du Moyen Age, le jaune est lié au désordre, à la folie : les bouffons et les fous sont habillés en jaune (le nain jaune). Le jaune est associé à Lucifer, au soufre, et aux traîtres. Paradoxalement il correspond aux maris trompés alors qu'originellement il indiquait le trompeur. Mais tout ce marquage des Juifs est abandonné progressivement. Au XVIème siècle, ces vêtements, couvre-chefs et marques de reconnaissance ont disparu partout, sauf à Venise où l'obligation du port du chapeau dura jusqu'à la fin du XVIIIème siècle. Il faudra le XXème siècle et sa barbarie pour que réapparaissent ces "marques d'infamie".

- **En Pologne, dès 1939, pas d'étoile mais un brassard**

C'est dès 1939 que les nazis qui ont occupé la Pologne, obligent les habitants à porter, non une étoile, mais un brassard sur lequel il y avait une étoile :

I. Tous les Juifs et Juives seront obligés de porter un brassard blanc d'une largeur de 10 cm au moins sur la manche droite de leur vêtement ou pardessus, à partir du 1er décembre 1939.

II. Les Juifs et les Juives se procureront eux-mêmes les brassards et les revêtiront d'inscriptions correspondantes.

III. 1) Les contrevenants seront punis de prison.
2) Les tribunaux spéciaux sont compétents à cet effet.

IV. Les dispositions d'application seront publiées par le directeur de la section d'administration intérieure.

Cracovie, le 23 novembre 1939.

Signé : FRANK, Gouverneur Général pour les territoires polonais occupés.

Voici un exemple de cette obligation :



A Cracovie, en janvier 1941 : le dernier wagon du tramway est seul autorisé aux Juifs (pancarte FÜR JUDEN). Ceux qui montent portent le brassard au bras droit.

- **En Allemagne, dès 1941**

Le décret du 19 septembre 1941, obligeait les Juifs à porter sur le côté gauche de la poitrine une large étoile jaune avec le mot "Jude". Voici l'explication de cette mesure par les nazis. On remarque qu'ils inversent tout : ce sont les Juifs qui tenteraient de les "anéantir"... Il est clair qu'il s'agit de séparer les Juifs des autres Allemands et de leur faire payer ensuite leur « responsabilité collective » :



« Cette mesure a pour but d'empêcher les Juifs de se camoufler pour tenter d'entrer en contact avec les Allemands. Les batailles de l'Est ont pleinement montré l'infamie des procédés juifs, ainsi que le danger universel que représente pour les peuples libres la politique juive d'anéantissement. Dans ces conditions, on ne peut plus tolérer que des Allemands risquent d'entrer en contact avec des Juifs qui dissimulent leur véritable race. La séparation entre Allemands et Juifs sera réalisée de façon aussi complète que possible dans les circonstances actuelles. Ainsi sera proclamée à la face du monde la responsabilité collective de tous les Juifs pour les abominations commises contre les aryens dans l'Est. Les Juifs du monde entier portent cette responsabilité accablante. »

- **En France, en Belgique et aux Pays-Bas, en 1942**

Celui qui organise la mise en place de l'étoile jaune en France s'appelle Hellmuth Knochen. C'est l'adjoint d'Oberg à partir du printemps 1942. Il dirige la mise en place de l'extermination des Juifs de France. Son activité, comme le montre la lettre ci-dessous s'étend à la Belgique et à la Hollande : La décision est publiée en France le 1er juin 1942 : « Il est interdit aux Juifs, dès l'âge de six ans révolus, de paraître en public sans porter l'étoile juive ».

-Circulaire n°173-42:

Paris, le 13 Juillet 1942

À Messieurs les Commissaires Divisionnaires, Commissaires de Voie Publique et des Circonscriptions de Banlieue.

[...] Les Autorités Occupantes ont décidé l'arrestation et le rassemblement d'un certain nombre de Juifs étrangers. La mesure dont il s'agit ne concerne que les Juifs des nationalités suivantes :

Allemands, Autrichiens, Polonais, Tchécoslovaques, Russes (réfugiés ou soviétiques, c'est-à-dire « blancs » ou « rouges »), Apatrides, c'est-à-dire de nationalité indéterminée.

Elle concerne tous les Juifs des nationalités ci-dessus, quel que soit leur sexe, pourvu qu'ils soient âgés de 16 à 60 ans (les femmes de 16 à 55 ans). *Les enfants de moins de 16 ans seront emmenés en même temps que les parents.* Vous constituerez des équipes d'arrestation. Chaque équipe sera composée d'un gardien en tenue et d'un gardien en civil ou d'un inspecteur des Renseignements généraux ou de la Police Judiciaire.

[...] *Les équipes chargées des arrestations devront procéder avec le plus de rapidité possible, sans paroles inutiles et sans commentaires. En outre, au moment de l'arrestation, le bien-fondé ou le mal-fondé de celle-ci n'a pas à être discuté. C'est vous qui serez responsables des arrestations et examinerez les cas litigieux qui devront vous être signalés.*

[...] Des autobus, dont le nombre est indiqué plus loin, seront mis à votre disposition. Lorsque vous aurez un contingent suffisant pour remplir un autobus, vous dirigerez :

- sur le Camp de Drancy : les individus ou familles n'ayant pas d'enfants de moins de 16 ans ;
- sur le Vélodrome d'Hiver : les autres.

Vous dirigerez alors les autobus restants sur le Vélodrome d'Hiver.

[...] Enfin, vous conserverez, pour être exécutées ultérieurement, les fiches des personnes momentanément absentes lors de la première tentative d'arrestation.

Pour que ma Direction soit informée de la marche des opérations, vous tiendrez au fur et à mesure, à votre Bureau, une comptabilité conforme au classement ci-dessus. Des appels généraux vous seront fréquemment adressés pour la communication de ces renseignements. Parmi les personnes arrêtées, vous distinguerez le nombre de celles qui sont conduites à Drancy de celles qui sont conduites au Vélodrome d'Hiver.

Pour faciliter le contrôle, vous ferez porter au verso de la fiche, par un de vos secrétaires, la mention « Drancy » ou « Vélodrome d'Hiver » selon le cas.

Les services détachant les effectifs ci-dessus indiqués devront prévoir l'encadrement normal, les chiffres donnés n'indiquant que le nombre des gardiens. Les gradés n'interviendront pas dans les arrestations, mais seront employés selon vos instructions au contrôle et à la surveillance nécessaires.

Total des équipes : 1472 ; total des gardiens en civil ou en tenue : 1568. En outre : 220

Inspecteurs de Renseignements Généraux et 250 Inspecteurs de la Police Judiciaire.

Garde des Centres primaires de rassemblements et accompagnements des autobus. Total des gardes et gardiens : 430.

Circonscriptions de banlieue

[...] Totaux : 60 gendarmes, 20 gardiens en tenue et 53 gardiens en civil.

La Compagnie du Métropolitain, réseau de surface, enverra directement les 16 et 17 juillet à 5 heures aux Centraux d'Arrondissements où ils resteront à votre disposition jusqu'à fin de service : 44 autobus.

En outre, à la Préfecture de Police (caserne de la Cité) : 6 autobus.

[...] La Direction des Services Techniques tiendra à la disposition de l'État-Major de ma Direction, au garage, à partir du 16 juillet à 8 heures : 10 grands cars.

[...] De plus, de 6 heures à 18 heures, les 16 et 17 juillet, un motocycliste sera mis à la disposition de chacun des IXe, Xe, XIe, XVIIIe, XIXe et XXe arrondissements.

La garde du Vélodrome d'Hiver sera assurée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, par la Gendarmerie de la région parisienne et sous sa responsabilité.

Tableau récapitulatif des fiches d'arrestations : Paris : 25 334 ; banlieue : 2 057 ; total : 27 391.

Le Directeur de la Police municipale, Hennequin.

-La participation de la police française aux arrestations de Juifs :

Instructions de M. Hennequin, directeur de la police municipale, aux agents de police lors de la Rafle du Vél' d'Hiv' Paris, 16-17 juillet 1942

« 1. Les gardiens et inspecteurs, après avoir vérifié l'identité des Juifs qu'ils ont mission d'arrêter, n'ont pas à discuter les différentes observations qui peuvent être formulées par eux [...]

2. Ils n'ont pas à discuter non plus sur l'état de santé. Tout Juif à arrêter doit être conduit au Centre primaire.

3. Les agents chargés de l'arrestation s'assurent lorsque tous les occupants du logement sont à emmener, que les compteurs à gaz, de l'électricité et de l'eau sont bien fermés. Les animaux sont confiés au concierge. [...]

7. [...] Les opérations doivent être effectuées avec le maximum de rapidité, sans paroles inutiles et sans aucun commentaire.

8. Les gardiens et inspecteurs chargés de l'arrestation rempliront les mentions figurant *au dos de chacune des fiches* :

- Indication de l'arrondissement ou de la circonscription du lieu d'arrestation ;
- « Arrêté par », en indiquant les noms et services de chacun des gardiens et inspecteurs ayant opéré l'arrestation ;
- Le nom de la personne à qui les clés auront été remises ;
- Au cas de non-arrestation seulement de l'individu mentionné sur la fiche, les raisons pour lesquelles elle n'a pu être faite et tous renseignements succincts utiles ;
- Et selon le tableau ci-après :

SERVICE :
Agents capteurs :
Nom.....
Service.....
Clés remises à M.
No rue
Renseignements en cas de non-arrestation

Paris, le 12 juillet 1942
Le Directeur de la Police Municipale
Signé HENNEQUIN »

TEMOIGNAGES SUR LA RAFLE DU VEL D'HIV

- « Une piqûre pour mourir, je vous en supplie »

(Extraits d'une lettre écrite par une jeune assistante sociale à son père. Cette jeune fille a été affectée le 18 juillet au service social au Vélodrome d'Hiver. C'est là qu'ont été internés une grande partie des Juifs "raflés" chez eux dans la nuit du 15 au 16 et les jours suivants.)

"Au Vel d'Hiv', 12 000 Juifs sont parqués. C'est quelque chose d'horrible, de démoniaque, quelque chose qui vous prend à la gorge et vous empêche de crier. Je vais essayer de te décrire le spectacle, mais ce que tu vois déjà, multiplie-le par mille, et tu n'auras seulement qu'une partie de la vérité. En entrant, tu as d'abord le souffle coupé par l'atmosphère empuantie, et tu te trouves dans ce grand vélodrome noir de gens entassés, les uns contre les autres, certains avec de gros ballots déjà salis, d'autres sans rien du tout. Ils ont à peu près un mètre carré d'espace chacun quand ils sont couchés, et rares sont les débrouillards qui arrivent à se déplacer de 10 mètres de long dans les étages. Les quelques WC qu'il y a au Vel d'Hiv' (tu sais combien ils sont peu nombreux) sont bouchés ; personne pour les remettre en état. Tout le monde est obligé de faire ses déjections le long des murs. Au rez-de-chaussée sont les malades. Les bassins restent pleins à côté d'eux, car on ne sait où les vider. Quant à l'eau, depuis que je suis là-bas, je n'ai vu que deux bouches d'eau (comme sur les trottoirs), auxquelles on a adapté un tuyau de caoutchouc. Inutile de te décrire la bousculade. Résultat : les gens ne boivent pas, ne peuvent pas se laver. Le ravitaillement : une demi-louche de lait par enfant de moins de neuf ans (et encore tous n'en ont pas), 2 tartines épaisses de 2 cm de gros pain pour toute la journée (et encore tous n'en ont pas) ; une demi-louche de nouilles ou de purée pour les repas (et encore tous n'arrivent pas à en avoir). Cela va encore, car les gens ont des provisions de chez eux, mais d'ici quelques jours, je ne réponds plus de rien.

L'état d'esprit des gens - de ces hommes, femmes et enfants, entassés là - est indescriptible ; des hurlements hystériques, des cris : "libérez-nous", des tentatives de suicide (il y a des femmes qui veulent se jeter du haut des gradins) ; ils se précipitent sur toi : "tuez-nous, mais ne nous laissez pas ici", "une piqûre pour mourir, je vous en supplie", et tant d'autres, et tant d'autres. On voit ici des tuberculeux, des infirmes, des enfants qui ont la rougeole, la varicelle. Les malades sont au rez-de-chaussée ; au milieu se trouve le centre de la Croix-Rouge. Là, pas d'eau courante, pas de gaz. Les instruments, le lait, les bouteilles pour les tout-petits (il y en a qui ont treize mois), tout est chauffé sur des réchauds à méta ou à alcool. Pour faire une piqûre, on met trois quarts d'heure. L'eau est apportée dans des laitières plus ou moins propres. On tire l'eau avec des louches. Il y a trois médecins pour 15 000 personnes et un nombre insuffisant d'infirmières. La plupart des internés sont malades (on est allé chercher même les opérés de la veille dans les hôpitaux, d'où éventrations, hémorragies, etc. J'ai vu aussi un aveugle et une femme enceinte). Le corps sanitaire ne sait où donner de la tête ; de plus, le manque d'eau nous paralyse complètement et nous fait négliger totalement l'hygiène. On craint une épidémie. Pas un seul Allemand ! Ils ont raison. Ils se feraient écharper. Quels lâches de faire faire leur sale besogne par des Français ! Ce sont des gardes mobiles et des jeunes des "chantiers de jeunesse" qui font le service d'ordre. Inutile de te dire ce qu'ils pensent. Nous - assistantes sociales et infirmières - avons reçu comme consigne de nos monitrices : "Surtout ne racontez rien de ce qui se passe ici au dehors !" C'est ignoble. On voudrait faire silence autour de ce crime épouvantable. Mais non, nous ne le permettrons pas. Il faut qu'on sache. Il faut que tout le monde soit au courant de ce qui se passe ici. "

- Le jeudi sombre des Wolfowicz

Paris, jeudi 16 juillet 1942, 4 heures du matin. Au bout de la rue de la Roquette, des bus de la TCRP, l'ancêtre de notre RATP, stationnent, vides. Plus bas, en allant vers la Bastille, devant l'entrée de la cité Lessage, la " cour des miracles ", des cars de police attendent, moteurs allumés. Soudain, des gardiens de la paix en uniforme en descendent. Ils entrent dans la cité. Leur chef tient à la main une liasse de papiers. Ils s'engouffrent dans un escalier. Ils sont au troisième. Sans un mot, d'un signe du menton, le chef désigne une porte. Deux policiers la martèlent du poing : " Ouvrez, police ! "

Joseph Wolfowicz, son épouse Ela, leur fils de quinze ans Maurice bondissent hors de leurs lits. Ils se regardent. Ils ont compris : " Fintzerer donerchtig ! " (sombre jeudi). Ela ouvre aux flics.

"Vous avez cinq minutes pour vous préparer. N'emportez rien d'inutile. Une couverture chacun, des vêtements, un vêtement de travail, deux couverts pas de couteaux, vos affaires de toilette, le rasoir est permis. Vos tickets d'alimentation et de textile ; prenez de quoi manger deux jours..."

Ella fouille un tiroir, en sort des photos, des lettres...

" Laissez tout cela. L'appartement sera sous bonne garde. Dépêchez-vous !

- Où allons-nous ?

- Vous le verrez bien ! "

La police avait ordre de ne rien dire, de ne faire aucun commentaire. Joseph et Ela savaient. Le tricoteur Joseph appartenait à un réseau de la résistance juive communiste. Le jour de l'entrée des Allemands dans Paris, avec son ami Haïm il démontait les machines à coudre et les métiers des artisans juifs engagés dans l'armée ou réfugiés dans le Midi. Il y a quelques jours, ses camarades et lui ont distribué un tract en yiddish, écrit à la main et ronéoté, juste quelques jours, quelques heures peut-être, ce jeudi... Il annonçait une rafle. Une information venue de la préfecture de police. Le tract recommandait aux hommes de se cacher. En 1941, seuls les hommes avaient été arrêtés au cours des rafles. Il indiquait aussi qu'il fallait cacher les enfants "avec l'aide de la population française". Il invitait à la résistance "par tous les moyens : barricader les portes, appeler au secours, se battre avec la police". Il insistait : " Il n'y a rien à perdre. On peut y gagner la vie... chaque Juif libre et vivant est une victoire sur l'ennemi".

Joseph savait. Il s'était occupé de ses voisins. Une "contact" parisienne était venue chercher la petite Fanny, dans l'immeuble d'en face. Il avait convaincu les K..., à l'étage du dessous, de filer en Seine-et-Marne à une adresse "sûre" qu'il leur avait indiquée en leur glissant une carte d'alimentation et des faux papiers dans la main. Joseph pensait avoir encore un peu de temps. Un peu de temps pour les autres.

Maintenant il marchait dans la rue, une valise dans la main droite, le bras gauche enlaçant les épaules de son fils. Les yeux cherchant la faille dans le dispositif policier, les réflexes de vieux routier de l'illégalité. Une fois, en Pologne, c'est comme ça qu'il avait pu "leur" échapper. Des vers d'un poète yiddish lui revinrent, sans qu'il puisse savoir que Mordechai Gebertig venait d'être assassiné, le 4 juin, à Cracovie : « Es brent brider, es brent ! » (Ça brûle, frères, ça brûle). Puis il songea à ses camarades : en avaient-ils réchappé ?

Deux heures s'étaient écoulées. Place Voltaire, on s'entassait dans les bus. La police tenait à distance des riverains, des femmes surtout, que ce rassemblement avait fait descendre de chez elles. Certaines étaient en robe de chambre. Les unes essayaient d'aider les mères juives d'enfants en bas âge. D'autres tentaient d'intervenir auprès des officiers : " Pourquoi emmenez-vous les enfants ? Je peux m'en occuper en attendant le retour de leur mère... " Silence de l'officier.

Les bus démarrèrent. Les Juifs se pressaient aux fenêtres. Des enfants pleuraient. Les Parisiennes leur faisaient d'improbables signes de la main et s'essuyaient les yeux avec un coin de la robe de chambre qu'elles relevaient sur des chemises de nuit à fleurs.

Jeudi 16 juillet, 8 heures. A l'état major de la police municipale de Paris, c'est l'effervescence. Les téléphones sonnent. Des secrétaires prennent des notes et s'empressent de les porter aux chefs : " La police signale qu'à 7 h 30, dix cars étaient arrivés au Vél' d'Hiv' ". "Rue N..., des Juifs refusent d'ouvrir leur porte ; il faut envoyer un serrurier... ". " Dans le 18e, les gardiens de la paix sont insultés par la population. Ils craignent d'être menacés... ". "Accélérez, accélérez ! "

Jeudi 16 juillet, 11 h 30. Les arrestations s'élèvent à 8 673 personnes. A la préfecture, on commence à s'inquiéter : "C'est peu, c'est trop peu. On est loin du nombre de Juifs recensés. On est loin des 22 000 Juifs que Laval a promis aux Allemands".

Au Vélodrome d'Hiver, dans le quinzième arrondissement, à deux pas de la tour Eiffel, c'est le ballet incessant des autobus. Sur la piste où les Guy Lapébi, les Charles Pelissier, les rois des Six Jours avaient battu les plus brillants records, s'entassaient des familles entières. Cris, pleurs, râles. Les gosses couraient. Les mères les cherchaient affolées. On allongeaient les malades, les vieillards grabataires sur le sol, simplement enveloppés dans une couverture. Sur les gradins, un vieux Juif à papillotes implorait l'Éternel.

Jeudi 16 juillet, 15 heures. Les comptes sont là, sur le bureau du secrétaire général de la police, René Bousquet : 11 363 arrestations. " Continuez, continuez ! "

Il avait bien travaillé, Bousquet, pourtant. Pierre Laval avait été rappelé à la tête du gouvernement le 16 avril 1942, par Pétain, dont il disait qu'il l'avait " chassé comme un laquais " en décembre 1940. Les Allemands perdaient confiance dans Vichy, des rumeurs de débarquement allié en Algérie circulaient (il aura lieu en novembre). A Vichy, ça commençait à grenouiller. Il fallait un " tournant ". Laval le prendrait.

Le 18 avril, le nouveau chef du gouvernement, qui savait choisir ses hommes, avait nommé René Bousquet, un préfet de trente-trois ans, à la direction du secrétariat général de la police. Le Reich, alors, triomphait sur tous les fronts. A l'Est, malgré l'arrêt de ses troupes devant Moscou, ses panzers fonçaient vers le Caucase. Ils allaient atteindre Stalingrad après avoir soumis l'Ukraine. En Afrique du Nord, Rommel repoussait les Français et les Britanniques. En Asie, les Japonais déferlaient sur l'Inde et la Malaisie. Certes ce n'étaient plus la blitz-krieg de 1940 ou 1941, des indices de retournement s'amoncelaient, mais Hitler engrangeait encore les succès. Et Laval souhaitait publiquement la victoire de l'Allemagne.

Le 20 janvier, à la conférence dite de Wannsee, localité balnéaire non loin de Berlin, les nazis avaient décidé l'élimination physique des Juifs d'Europe. La " solution finale ". Un gigantesque travail de planification du crime fut mis en route. Bras droit de Himmler, Heydrich, chef du RSHA, l'Office central de sécurité du Reich, supervisait les choses avec l'aide précieuse d'un certain Eichmann. Le 6 mai, Bousquet rencontra Heydrich. L'Allemand

voulait déporter tous les juifs de France. Bousquet n'avait rien contre, mais il voulait être seul maître de sa police et souhaitait réunir sous ses ordres l'ensemble des forces de sécurité françaises dans les zones occupées et non occupées. Sur les " affaires " juives, il était en concurrence avec Darquier de Pellepoix, du Commissariat général aux questions juives. Le secrétaire général de la police, comme son mentor à Vichy, souhaitait enfin mener de façon autonome la chasse aux gaullistes et aux communistes dont les actes de résistance s'amplifiaient malgré une répression particulièrement terrible en cette année 1942. L'opinion publique montrait des signes d'agacement, voire de protestation, après la désignation par les Français d'otages à exécuter. Bousquet voulait plus de discrétion.

La déportation des Juifs lui fournit l'occasion d'un odieux marchandage avec les SS. Ceux-ci ne pouvaient envisager une telle opération sans le recours à la police française. Ils envisageaient de déporter 50 000 personnes. Mais ils n'avaient à leur disposition que 3 000 hommes, alors que leurs collègues en comptaient 5 000 dans la petite Hollande. Or, les forces de Vichy, pour la seule zone occupée, donc pour Paris où on estimait la population juive à 140 000 personnes, étaient grosses de 147 000 fonctionnaires. Il les fallait à Heydrich. Comme il fallait à Eichmann pouvoir mobiliser les trains de la SNCF quand ceux du Reich étaient tous destinés au front russe et à l'acheminement des juifs de l'Est vers les lieux d'extermination.

Ce fut donc donnant-donnant. Bousquet passa accord avec Oberg, un SS de vingt-sept ans que Heydrich lui avait présenté et qui dirigeait la police de sûreté en France. Le marchandage dura deux mois. Le 16 juin, l'accord fut conclu. A peu de choses près. Une proposition française restait en suspens : Vichy exigeait des nazis qu'ils déportent les enfants avec leurs parents. On avançait des raisons "humanitaires". Les Allemands n'avaient pas moins de scrupules, mais ils ne semblaient pas encore prêts pour une telle "évacuation". Ils cédèrent cependant au souhait de Bousquet. Eichmann donna l'ordre en ce sens le 29 juillet. La police française l'avait devancé en arrêtant les gosses dès le 16 juillet.

Tant de zèle impressionnait. Dans une lettre du 23 juillet 1942, adressée à Bousquet, Oberg confirme l'accord du 16 juin et l'explique ainsi : "Ce qui m'a incité à agir ainsi, c'est la conviction née de nos relations personnelles, que votre personne, Monsieur le secrétaire général, offre la garantie d'une collaboration loyale et que vous réussirez également à diriger la police française dans ce sens. J'espère que les vastes espoirs que je place dans le travail futur de la police française ne seront pas déçus et je voudrais espérer que le travail en commun des deux polices, qui vient de commencer, constituera à l'avenir la base d'une collaboration confiante, même après la fin victorieuse de la guerre...".

Bousquet l'entendait bien ainsi. S'adressant le 13 août aux préfets régionaux de la zone occupée, il commente l'accord avec Oberg dont il leur envoie un exemplaire : "Il ne vous échappera pas, d'autre part, que si la note de M. le général Oberg donne à la police française, tant sur le plan moral que matériel, des moyens d'action qu'elle n'avait pas jusqu'à présent, il importe que, par une activité encore accrue et par les résultats qu'ils obtiendront, les services de police fassent preuve de leur efficacité réelle. Il vous appartient de donner à ces services une impulsion vigoureuse dont vous sentez comme moi toute la nécessité dans les circonstances présentes".

Lundi 20 juillet, 18 heures. Note de l'état-major sur papier à en-tête de la Préfecture de police, cabinet du préfet : "Arrestations d'israélites opérées du 16 juillet au 20 juillet 17 heures : Hommes 3 118 ; femmes 5 919 ; enfants 4 115".

Le bilan n'est toujours pas satisfaisant. Les flics se grattent les méninges. Note en date du 20 juillet adressée au directeur de la police municipale par un fonctionnaire dévoué à la cause : "A partir du 22 courant, les mairies doivent procéder au renouvellement des feuilles de rationnement pour le mois d'août 1942 : les juifs seront dans l'obligation de se présenter eux-mêmes ou de se faire représenter dans les centres ad hoc. Après accord avec les services compétents de la préfecture de la Seine, il suffirait de remettre à chaque centre une liste des Juifs recherchés, de placer en surveillance un service suffisant et de procéder à l'arrestation de ceux qui se présenteront".

René Bousquet fut déféré le 29 juin 1949 devant la Haute Cour de justice et symboliquement condamné à cinq ans d'indignité nationale, peine immédiatement relevée pour "faits de résistance". Il fut longtemps administrateur de la Banque d'Indochine. Protégé de François Mitterrand, il fut enfin inculpé de crime contre l'humanité dans l'affaire Papon. Assassiné par un "déséquilibré" le 8 juin 1993.

Karl Oberg, jugé en 1954 en France, condamné à mort, a vu sa peine commuée en 1958 avant d'être libéré en 1962, sous la présidence du général de Gaulle. Il est mort en Allemagne muni des saints sacrements, etc.

Ela Wolfowicz a été gazée à son arrivée à Auschwitz. Maurice a été sauvé par son père sélectionné sur la rampe de Birkenau pour le travail forcé. Il avait trouvé la " faille ". Il a rejoint la résistance du camp. Son garçon et lui, libérés par l'armée soviétique, sont rentrés en France en 1945. Ils ne sont jamais revenus de la nuit. Ils y sont retournés l'un et l'autre...

- « Frères, sœurs »

(Tract traduit du yiddish, diffusé en milieu juif immigré, à Paris, quelques jours avant la rafle)

Les hitlériens préparent une nouvelle offensive contre les Juifs. Selon des nouvelles que nous tenons de source sûre, les Allemands veulent échafauder, dans un très bref délai, une rafle monstre et la déportation des Juifs. Par la terreur aggravée contre les Juifs, les hitlériens veulent préparer le terrain à l'asservissement de toute la France. L'extermination des Juifs doit servir d'avertissement aux Français qui n'acceptent pas le joug de l'occupant et veulent vivre en hommes et citoyens libres.

Frères, le danger est grand. Il est de notre devoir de vous mettre en garde. Les bandits hitlériens ne reculeront devant aucun crime. Fermer les yeux sur la réalité tragique équivaut à un suicide. Ouvrir les yeux, reconnaître le danger, mène au salut, à la résistance, à la vie. La question qui se pose à chaque Juif est : que faire pour ne pas tomber entre les mains des assassins SS ? Que faire pour hâter leur fin et la libération ? Voici ce que doit faire chaque homme, chaque femme, chaque adolescent juif :

- 1) Ne pas attendre les bandits à son domicile. Prendre toutes les mesures pour se cacher et, surtout, cacher les enfants avec l'aide de la population française ;
- 2) Après avoir sauvegardé sa liberté, il faut rallier une organisation patriotique pour combattre l'ennemi sanglant et se venger de ses crimes ;
- 3) Si l'on tombe entre les mains des bandits, il faut opposer une résistance par tous les moyens : barricader les portes, appeler au secours, se battre avec la police. Il n'y a rien à perdre. On peut y gagner la vie. Il faut, dans toutes les circonstances, chercher à s'évader. Aucun Juif ne doit être la proie de la bête hitlérienne assoiffée de sang. Chaque Juif libre et vivant est une victoire sur l'ennemi... "

- Vincennes, 1942 : cent " disparus "

(Maurice Rajsfus, historien et témoin " atrocement privilégié ", nous parle de la rafle, telle qu'elle eut lieu dans une ville de la région parisienne).

Il avait quatorze ans à peine, sa sœur Jenny, seize, le jour où "ils" sont venus. Témoin "atrocement privilégié", il continue de questionner l'histoire. Elle le renvoie à la sienne propre : Vincennes, 1942, 16 juillet. Si les finances familiales excluaient tout projet de voyage au-delà du bois, c'était quand même les vacances, les enfants mangeaient à leur faim. "Ils sont venus". Pas les Allemands. Toute la famille portait alors l'étoile jaune depuis "quarante jours", la durée, dit-on, du Déluge.

Cinq heures du matin n'avaient pas sonné quand la police de Pétain s'est mise à cogner du poing sur la porte du logis : vingt-cinq mètres carrés d'une maison des années trente ; non loin du bois d'où, dit-on, parfois sortent les loups. Mais ceux-là venaient de la ville. Maurice Rajsfus : "Le problème, pour mes parents comme pour tous les Juifs immigrés et une grande partie des Juifs français, c'est qu'en octobre 1940, après la première ordonnance allemande obligeant les Juifs de la zone occupée à se déclarer dans les commissariats, ils ont obéi. Pourquoi ? La réponse est simple : rien n'est pire, pour un étranger, que d'être en rupture avec la légalité. Ils ne pouvaient se soustraire, parce qu'ils étaient connus et reconnaissables, ne serait-ce qu'à leur accent : mon père avait fui la Pologne en 1923. Ils ont obéi, parce que ne pas se déclarer, cela voulait dire se cacher, avoir de l'argent (mon père travaillait sur un chantier de travaux publics, depuis qu'on lui avait interdit, en tant que Juif, de tenir son commerce sur les marchés) ; se cacher, ça voulait dire changer d'identité, de localité. Ils ont obéi, parce qu'en octobre 1940 tout le monde, à peu près, avait le sentiment qu'on en avait pris pour cinquante ans. Le malheur, c'est que cette déclaration a permis de constituer des listes qui, à leur tour, ont permis les arrestations de mai 1941, puis la rafle du Vél' d'Hiv'. Les nazis avaient demandé aux responsables de la collaboration de se saisir de 35 000 Juifs étrangers. Pour tenir le chiffre, par zèle, ces responsables ont fait embarquer les enfants, ce qui ne figurait pas dans l'ordonnance nazie. "C'est ainsi qu'à Vincennes plus d'une centaine de personnes "disparurent" du jour au lendemain. On les entassa quelques heures dans un petit pavillon, sorte de "camp de concentration miniature", avant de les expédier à Drancy, direction Auschwitz. Pour Maurice Rajsfus, ce fut comme si sa mère avait une seconde fois mis au monde, un autre monde, ses deux enfants : "C'était un centre de regroupement secondaire. Nous y avons passé la journée. Puis un gradé a dit que les enfants de plus de quatorze et de moins de seize ans pouvaient sortir. Ma mère nous fit comprendre qu'il fallait y aller. Son intuition fit que, sur la trentaine d'enfants entassés là, ma sœur et moi nous fûmes les seuls à ressortir. Nous sommes partis comme poussés dehors, avec le pressentiment que mieux valait prendre du champ, et vite... De retour au logement, j'ai voulu récupérer les clés. La concierge n'y était pas. J'ai grimpé à l'étage, trouvé la porte ouverte, la concierge était chez nous. Elle "faisait" les placards.

C'est ainsi qu'à l'automne 1944, le lycéen Maurice Rajsfus ne retrouva pas les bancs d'une classe. Apprenti joaillier, il passa des billes de verre colorées aux pierres précieuses, ce qui n'était pas précisément sa vocation ; tandis que Jenny, sa sœur, poursuivait des études qui, évidemment, ne rapportaient pas un centime de salaire... Plus tard, en 1980, il se mit à écrire. Un nombre assez impressionnant d'ouvrages. Dans les trois derniers publiés, il relate des souvenirs, retourne des archives. Au registre des bons souvenirs, citons une belle tranche de gruyère reçue en pourboire et une rencontre avec l'acteur Michel Simon. Parmi ceux qui tiennent du cauchemar, il faut citer le jour où il croisa le chemin d'un diamantaire antisémite (Maurice portait toujours l'étoile jaune), qui finit, en guise de " cadeau de Noël ", par écraser sur le crâne de l'adolescent affamé un œuf ; et cet autre jour où un " bon Français ", avisant

son insigne, lui ordonna de quitter la voiture du métro dans laquelle il s'était engouffré, pressé, pour monter dans la dernière, réservée aux Juifs. Citons, enfin, le crachat reçu d'un officier allemand inconnu, en pleine rue. Maurice Rajsfus, aujourd'hui : "Celui-là, il était plus dans son rôle que le salaud de lapidaire avec son œuf !" Il évoque aussi la commande reçue un jour par son patron pour une dizaine de bagues en platine ornée de croix gammées en saphirs... Ça réveille en lui sa colère contre les acteurs économiques et industriels profiteurs de guerre : "Ils faisaient comme si la guerre n'était pas passée par là, comme si les Allemands n'étaient pas là. J'ai retrouvé un document par lequel une célèbre entreprise textile offrait ses services pour la production de 5 000 mètres de tissu destiné à la confection des étoiles jaunes. J'ai aussi retrouvé trace du fondeur qui prépara la forme, et celle de l'imprimeur. Alors que le travail de nuit était interdit sous l'Occupation, j'ai mis la main sur une demande de dérogation envoyée par ces gens-là, pour cause de " commande urgente " !...

Maurice a une pensée particulière pour les personnes qui, non juives, ont porté l'étoile, en signe de solidarité, et se sont retrouvées à Drancy, avec une véritable étoile jaune cousue sur leur vêtement, assortie de la mention "amis des Juifs" : "C'était un acte véritable de résistance ! L'un d'eux, Michel Reyssat, m'a prêté un portrait de lui réalisé à Drancy, au mois d'août 1942, par un artiste, David Brainin, disparu en déportation". Évidemment, Maurice Rajsfus ne porte pas la police française dans son cœur : "Ils ont volé des années de vie à mes parents. Tous ont participé aux rafles quand ils étaient requis. Pratiquement pas un seul n'a démissionné. Si la police française ne s'était pas mise aux ordres, jamais il n'y aurait eu autant de dégâts. Il y a eu 250 000 déportés de France, dont 76 000 Juifs, les autres étant, pour l'essentiel, des communistes et des gaullistes... Et que dire de ce policier qui, rendant compte à la préfecture de sa mission, ose écrire, le 22 juillet : "Le Vel' d'Hiv' est évacué. Il restait 50 Juifs malades et des objets perdus, le tout a été transféré à Drancy. "Maurice Rajsfus a aussi des colères présentes". On commémore, certains à tour de bras, mais on oublie. Surtout, on évite de tirer les leçons, de voir ce qui se passe aujourd'hui. Il y en a, ce qui les intéresse, c'est un certain passé, mais pas le présent. Cela dit sans nier les spécificités". Maurice Rajsfus continue de questionner l'histoire. Passionnément. Depuis 1942. Ses questions peuvent se résumer en une seule : " M'man, p'pa, pourquoi ?". Elle a des tas de réponses. Aucune n'épuise la question.

CHRONOLOGIE :

Repères chronologiques sur la Shoah en France et en Europe.....		
1933	Années trente	<ul style="list-style-type: none"> • Arrivée de Juifs réfugiés d'Allemagne et d'Autriche.
	Janvier 1933	<ul style="list-style-type: none"> • Avènement d'Hitler au pouvoir. Premiers mesures d'exclusion contre les Juifs.
	Mars 1933	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture des premiers camps de concentration (Dachau, Sachsenhausen).
	Septembre 1935	<ul style="list-style-type: none"> • Lois raciales de Nuremberg " pour la protection du sang allemand ".
	9 novembre 1938	<ul style="list-style-type: none"> • " Nuit de Cristal " : pogroms contre les Juifs en Allemagne. Des dizaines sont tués ; des milliers d'autres emprisonnés. Les Juifs allemands émigrent massivement.
1939	Octobre 1939	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'Instituts " d'euthanasie " sur le territoire du Reich pour éliminer les malades mentaux.
	22 juin	<ul style="list-style-type: none"> • Défaite militaire de la France. Armistice signé à Reims.
	10 juillet	<ul style="list-style-type: none"> • Philippe Pétain, l'ancien vainqueur de Verdun, obtient les " pleins pouvoirs " de chef de l'État et de gouvernement. Installation d'un régime autoritaire et autocratique de l'État français. Fin de la Troisième République.
	3 et 4 octobre	<ul style="list-style-type: none"> • Premier Statut des Juifs adopté par Vichy. Des étrangers de " race juive " sont internés dans des camps militaires en zone libre (Les Milles, Gurs, Argelès, etc.). Recensement des Juifs en zone occupée et début de la déportation de ceux-ci.
	24 octobre	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de Munich entre Hitler et Pétain. Début de la collaboration d'État avec l'Allemagne.
1940	Automne 40	<ul style="list-style-type: none"> • Création du ghetto de Varsovie. Obligation pour les Juifs polonais de porter l'étoile jaune.
	29 mars	<ul style="list-style-type: none"> • Création du Commissariat Général aux Questions Juives.
	Mai, août, décembre	<ul style="list-style-type: none"> • Grandes rafles à Paris (Les hommes uniquement, 8000 ou 10000) et arrestation des camps de l'internement (Pithiviers, Drancy et Compiègne).
	15 décembre	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution de 51 otages Juifs au Mont-Valérien, près de Paris.
	2 juin	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau Statut des Juifs aggravant leur condition. Recensement des Juifs en zone libre.
1941	Juin	<ul style="list-style-type: none"> • Début de l'opération de l'URSS suite à l'invasion de la population juive par des convois de 5000 à 10000 Juifs par semaine le long de l'Est. Program de l'Est (Roumanie) : plus de 40 000 Juifs sont massacrés. Début de l'extermination massive par le Roumain des Juifs de Bucarest et de Bessarabie.
	Septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 30 000 Juifs sont exterminés en deux jours à Sobibor près de Kiev.
	20 janvier	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence de Wannsee près de Berlin sur l'organisation de la " Solution finale de la question des Juifs " en Europe. Les Juifs d'Allemagne, d'Autriche et de Tchécoslovaquie sont les premiers à être déportés.
1942	Février	<ul style="list-style-type: none"> • Début de l'extermination de masse dans les chambres à gaz d'Auschwitz-Birkenau. Elle sera étendue sur l'ensemble du Reich.
	Mars	<ul style="list-style-type: none"> • Arrivée des premiers convois au camp d'extermination de Belzec (Pologne).

1942	27 mars	<ul style="list-style-type: none"> •Premier convoi de déportés juifs de France (de Drancy / Compiègne à Auschwitz).
	Mai Mai-juin	<ul style="list-style-type: none"> • Arrivée des premiers convois au camp d'extermination de Sobibor (Pologne). • Obligation pour les Juifs de porter l'étoile jaune aux Pays-Bas (100 000 seront déportés) et en Belgique (25 000 seront déportés).
	7 juin 16-17 juillet Du 17 juillet -30 septembre	<ul style="list-style-type: none"> • En zone occupée, obligation de porter l'étoile jaune pour tout Juif, âgé de plus de 6 ans (ordonnance allemande). • Rafle du Vel'd'Hiv à Paris et dans son agglomération visant les familles juives étrangères. 13 000 arrestation dont 4 000 enfants (pour la plupart de nationalité française). • En onze semaines, trente-trois convois sont partis de France à destination du camp d'extermination d'Auschwitz.
	26 août 11 novembre	<ul style="list-style-type: none"> • Grande rafle de Juifs étrangers dans quarante départements de la zone libre. • Invasion de la zone libre par les troupes allemandes et départ du 43e et dernier convoi de 1942. Occupation par les Italiens de huit départements du sud-est.
	Juillet 1942 - octobre 1943	<ul style="list-style-type: none"> • Gazages massifs au camp d'extermination de Treblinka (Pologne).
1943	13-14 janvier 23-25 janvier 10 février	<ul style="list-style-type: none"> • Grande rafle de Juifs à Rouen ; pour la première fois des familles françaises. • Grande rafle de Juifs à Marseille. • Deuxième grande rafle visant les familles juives étrangères à Paris.
	19 avril-16 mai	<ul style="list-style-type: none"> • Révolte du ghetto de Varsovie et sa liquidation.
	8 septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Invasion par les troupes allemandes de la zone italienne où les Juifs étaient protégés. Grandes rafles sur la Côte d'Azur.
1944	10 janvier	<ul style="list-style-type: none"> • Rafle des Juifs français de Bordeaux par la police française, obéissant aux ordres de Laval sous la pression allemande.
	6 avril	<ul style="list-style-type: none"> • Arrestation des 44 enfants de la maison d'Izieu (Ain) par la Gestapo de Klaus Barbie.
	Mai	<ul style="list-style-type: none"> • Début de la déportation massive des Juifs hongrois vers Auschwitz-Birkenau.
	31 juillet 17 août	<ul style="list-style-type: none"> • Déportation par Alois Brunner, commandant du camp de Drancy, de plus de 300 enfants, rafles durant les dernières semaines de l'Occupation. • Dernier wagon de déportation au départ de Drancy une semaine avant la libération de Paris et d'une grande-partie du territoire français.
1945	27 janvier	<ul style="list-style-type: none"> • Évacuation du camp d'Auschwitz par les nazis et marches de la mort, terriblement meurtrières qui se sont poursuivies jusqu'au 8 mai 1945.

EXEMPLE D'ACTIVITÉ BM et BC

Quelle que soit l'activité choisie, elle doit comporter trois phases :

- **Apport de connaissances historiques sur le sujet**
- **Débriefing : l'occasion de s'exprimer doit être donnée aux enfants**
- **Commémoration : notion de souvenir, de mémoire, et de transmission**

Il ne s'agit surtout pas de choquer les enfants, mais de les sensibiliser par le biais de documents adaptés à leur âge et à leur sensibilité.

Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter au cahier de formation sur « Comment transmettre la Shoah ? », disponible au Centre National sur simple appel.

BM : On pourra organiser l'activité en constituant de petits groupes de discussion autour de documents historiques, tels que des décrets, des témoignages, des lettres, des dessins d'enfants, des photos, des œuvres d'art, des films, des documentaires. Ces groupes devront être animés par un animateur maîtrisant bien les documents fournis, afin d'enrichir le débat. Puis, la discussion sera suivie d'une commémoration (voir plus bas les modalités de la commémoration).

BC :

- Mise en place, avec ou sans les bâts, d'un musée sur le Vel d'Hiv ou sur la Shoah en général, avec des outils tels que des lettres, des dessins, des photos d'enfants, des dates (sans négliger l'avant et l'après guerre), des œuvres d'art, des films, des documentaires, en faisant attention au vocabulaire employé qui ne doit pas être traumatisant.
- Prévoir un temps de débriefing pour que les bâts puissent partager leurs impressions et leur vécu. On pourra proposer plusieurs formes d'expression pour que chacun aille vers celle dans laquelle il se sent le plus à l'aise : discussion, poèmes, dessins (fresque ?), confection d'objets (en argile ou autres)...
- Commémoration, selon les indications données plus bas.

BC et BM : Bientôt ils ne seront plus. C'est pourquoi on pourra organiser une rencontre avec des survivants de la Shoah (enfants cachés ou déportés), en préservant un temps de parole et de questions, après le témoignage. Prendre contact de préférence avec des personnes habituées à intervenir auprès des enfants dans les écoles, les collèges, les lycées.

Contact : le Centre de documentation juive contemporaine, au 01 42 77 44 72, ou les communautés de vos GL ou à proximité de vos camps.

LA COMMÉMORATION

Allumer des bougies comme symbole de souvenir et d'hommage aux victimes du nazisme, cela ne suffit pas. Pour enrichir la commémoration, on peut faire lire des poèmes ou des témoignages aux enfants (voir plus bas) ; on peut allumer une bougie chacun, non pas pour les 6 millions de victimes, mais plus précisément pour une personne, éventuellement un enfant du même âge que les bâts ou les éclais (se servir des listes de noms disponibles sur internet, par exemple sur <http://www.convoi73.net/li73htm.htm>). On peut aussi apprendre et chanter une chanson avec les enfants, comme Eli Eli ou bien l'Etoile d'or (voir plus bas).

-Poèmes

Le train fantôme

*Ce train qui nous balance
Hors du temps
Hors de nos existences*

*Ce train qui fait des kilomètres
Sur place
Voyage sur nos nerfs.*

*Ce train qui nous assoiffe
Dans un désert réduit
Où s'égouttent des vies.*

*Ce train qui roule
Sur des rails
Qui nous raillent.*

*Ce train d'odeurs de peur
Qui sue l'urine
Comme des larmes sans yeux.*

*Ce train dans un cerveau
Ces cerveaux dans un train
Sans station et sans fin*

*Ce train pour rejoindre
Le nombre des silences
Après arrêt complet.*

*Train fou d'où vont descendre
A quai
Les morts.*

*Ce train enfin s'arrête
Au bout du monde
Pour disparaître avec nous.*

André MIGDAL (*Compiègne, 1944*)

Témoignage André MIGDAL

*Sommes-nous encore de rayés qui marchions là-bas ?
Rayés des vivants
Rayés de la terre
Rayés de l'enfer
Combien sommes-nous à présent ?
Il semble si lointain le temps
Où nous cherchions dans la fumée
Le souvenir d'un ami*

*Et nos yeux qui perçaient dans le ciel
Et nos cœurs en poussière
Oui combien sommes-nous de rayés encore vivants
Jamais pourant ceux qui l'ont vu
N'oublieront nos misères
Jamais pourtant ceux qui l'ont su
N'oublieront nos prières*

*Mais je sais une terre où dorment des flambeaux
Que la raison n'a cru
Qu'en des temps féodaux
Ce coin de ciel où regardaient nos yeux
C'était le monde... la liberté
Les souvenirs... nos souvenirs
Ces monuments du rêve
Que nos pensées d'alors
N'ont jamais décimés
C'était aussi la marche de l'histoire
Et l'histoire
Celle écrite avec le gaz
Celle écrite avec les fours crématoires
Celle des pelotons
Celle de toutes les trahisons
Cette histoire est notre testament.*

*Sachent nos héritiers
Mesurer demain ce que des hommes ont fait
La justice est un mur
Qui libère la conscience
Mais les textes et les lois
Ne peuvent rien changer*

*Je ne sais plus rien des larmes
Et pourtant mon cœur n'a pas fondu
Je voudrais réapprendre à sourire
Mais j'ai peur de la nuit
Parce qu'il existe encore des nuits
Moi qui croyait tellement aux hommes
Pourquoi dois-je encore en douter ?*

*La vie c'est une source claire
Faites pour courir
Faites pour chanter
Le rire d'un enfant, un programme éternel*

*Je voudrais m'endormir
Et tout recommencer
Le pain blanc sur la table.*

*Ce que voulaient les cendres de ma Mère
Ce que voulaient les cendres de mon Père
Ce que voulaient les cendres de mes frères
Je le veux
Je le veux avec force
Parce que je ne veux plus de cendres*

*Tout l'amour que je porte
Je te le donne à toi mon fils*

*Je te le donne pour continuer mon chemin
L'amour est une arme imprenable
Que je livre à ta raison.
Ce rêve insensé de bonheur
Je te l'ai préparé
Je te l'ai préparé hélas
Avec mon sang.*

Si c'est un homme

*N'oubliez pas que cela fut
Non, ne l'oubliez pas ;
Gravez ces mots dans votre cœur
Pensez-y chez vous, dans la rue,
En vous couchant, en vous levant
Répétez-les à vos enfants
Ou que votre maison s'écroule
Que la maladie vous accable
Que vos enfants se détournent de vous.*

Primo Lévi

Je trahirai demain

*Je trahirai demain pas aujourd'hui
Aujourd'hui arrachez-moi les ongles,
Je ne trahirai pas.*

*Vous ne savez pas le bout de mon courage.
Moi je sais.
Vous êtes cinq mains dures avec des bagues.
Vous avez aux pieds des chaussures
Avec des clous.*

*Je trahirai demain, pas aujourd'hui,
Demain.
Il me faut la nuit pour me résoudre,
Il ne me faut pas moins d'une nuit*

*Pour renier, pour abjurer, pour trahir.
Pour renier mes amis,
Pour abjurer le pain et le vin,
Pour trahir la vie,
Pour mourir.*

*Je trahirai demain, pas aujourd'hui,
La lime est sous le carreau,
La lime n'est pas pour le barreau,
La lime n'est pas pour le bourreau,
La lime est pour mon poignet.*

*Aujourd'hui je n'ai rien à dire,
Je trahirai demain.*

Marianne Cohn (novembre 1943)

*Le violon de ma mère depuis la guerre s'est tu
Est-ce le signe d'un deuil ? Je ne l'ai jamais su.*

*Si ce n'est d'un parent la trop sinistre mort
Que ses cordes à jamais en se taisant déplorent*

*C'est qu'un amour abstrait pour toujours s'est éteint
C'est tout celui d'un peuple aux malheurs lointains*

*Et ce violon célèbre six millions de fois
L'éternel silence de six millions de voix.*

Francis Lesten

Tout homme a un nom

*Tout homme a un nom
Que lui a donné Dieu
Et que lui ont donné son père et sa mère*

*Tout homme a un nom
Que lui ont donné sa stature et le dessin de son sourire
Et que lui a donné le désir*

*Tout homme a un nom
Que lui ont donné les montagnes
Et que lui ont donné les murs de sa maison*

*Tout homme a un nom
Que lui ont donné les constellations
Et que lui ont donné ses voisins*

*Tout homme a un nom
Que lui ont donné ses fautes
Et que lui a donné sa nostalgie*

*Tout homme a un nom
Que lui ont donné ses ennemis
Et que lui a donné son amour*

*Tout homme a un nom
Que lui ont donné ses fêtes
Et que lui a donné son œuvre*

*Tout homme a un nom
Que lui a donné les quatre saisons
Et que lui a donné son aveuglement*

*Tout homme a un nom
Que lui a donné la mer
Que lui a donné
Sa mort...*

Zelda (poétesse israélienne)

-Chants :

Eli Eli

Eli, Eli
Shelo ygamer leolam
Hakhol veahyam
Rishroush chel amayim
Berak ashamayim tefilat aadam
Hakhol veahyam
Rishroush chel amayim
Berak ashamayim tefilat aadam

L'Etoile d'or (Herbert Pagani)

C'était un pauvre paysan
Qui cultivait depuis longtemps
Son tout petit lopin de terre,
Petit lopin de rien du tout,
Rien que du sable et des cailloux,
Quatre sarments sous la lumière.

Cet homme partageait son temps
Entre son Dieu et ses enfants,
Entre son champ et ses prières
Et n'avait qu'un petit trésor :
Une étoile d'or...

Un jour qu'il soignait ses raisins,
Il vit venir tous ses voisins
En cavalcade à ses frontières.
Il vit briller leurs grands couteaux.
Il leur dit : "Voulez-vous de l'eau ?"
Ils répondirent : "On veut ta terre."

"En quoi vous gêne-t-il, mon champ ?"
Ils répondirent : "Allez, va-t-en !"
Il prit son livre de prières,
Il prit sa femme et ses enfants
Et son étoile d'or...

Ainsi partit le paysan,
En traversant la nuit des temps
A la recherche d'une terre.
"Mes bras sont forts, j'ai du courage.
J'accepte même un marécage... "
Il ne trouva que des barrières.

"T'es pas d'ici, t'as un accent.
Fais-toi prêteur, fais-toi marchand
Mais tu n'auras jamais de terre.
On se méfie de ton trésor,
Ton étoile d'or... "

Faute d'avoir un champ de blé,
L'homme se mit à cultiver
Son petit champ dedans sa tête.
On le vit scribe et puis docteur
Puis violoniste et professeur,
Peintre, savant ou bien poète.

"Tu fais du bruit, tu vends du vent.
T'as trop d'idées ou trop d'argent.
T'es un danger pour qui t'approche.
On va te coudre sur la poche
Ton étoile d'or... "

Et vint le temps des grands chasseurs,
Des chiens d'arrêt, des rabatteurs.
Ce fut vraiment la grande fête.
Demandez-le aux bons tireurs :
Avec l'étoile sur le cœur,
On traque beaucoup mieux la bête

Et notre pauvre paysan
Perdit sa femme et ses enfants
Et puis le cœur et puis la tête.
Il n'avait plus que son trésor,
Son étoile d'or...

Alors il traversa la mer
A la rencontre de sa terre.
C'était ça ou bien se pendre.
"Revendez-moi mon vieux désert.
- Tu sais, ça va te coûter cher.
- Tant pis : je prends !
- Tu peux le prendre."

Le temps de tracer un sillon,
Un coup de feu à l'horizon.
Il bascula dans la poussière.
Du sang par terre et, sur son front,
Une étoile d'or,
Une étoile d'or...

CAHIERS DE FORMATION :

Pour tout le monde :

- Le référentiel de la Branche Cadette (Branche Cadette)
- Les 10 étapes de l'aventure
- L'APAP
- L'équipe (BM)
- La promesse
- Comment voit-on le scoutisme aux E.I. ?
- Le minimum commun

Pour les Responsables de Branche ou de groupes locaux :

- Les relations avec les parents
- Recruter de nouveaux membres
- La communication avec l'extérieur
- Les réunions de branche (BC et BM)

Pour les Chefs de camp :

- La cachérisation
- L'aménagement du terrain
- Le camp bar
- La préparation de chabat
- Le bivouac / l'explo
- Le érouv
- Bilans perso/bilans collectifs
- La prospé
- Les JN (ordre du jour)
- Le précamp (fiche)
- La location de voiture ou de terrain
- La location de terrain/de maison
- Le bon CAF
- Le budget
- Le chrono-camp
- Le départ en camp

Formation de formateurs :

- Le rôle du formateur/Comment faire une séance ?
- Les différents publics



CAHIERS D'ACTIVITÉ :

- La Tsédaka
- Hannouka
- Carnet de jeux n°1
- Le mur du silence (série d'activités sur les réfugiés dans le monde)
- Le Shtetl

Pour recevoir un ou plusieurs de ces cahiers,
tu peux contacter le Centre National des Eclaireuses Eclaireurs Israélites de France au 01.47.83.60.33

Eclaireuses Eclaireurs Israélites de France
Bâtisseurs d'identité depuis 1923

27, avenue de Ségur - 75007 PARIS
tél : +33 (0)1 47 83 60 33 - fax : +33 (0)1 43 06 05 77
www.eeif.org - e-mail : info@eeif.org



